



L'ANTISEMITISME EN FRANCE AU XXIÈME SIÈCLE

Par Denis BOUVIER, Analyste au Millénaire



AVANT-PROPOS

Depuis le 7 octobre 2023, jour de l'ignoble attaque du groupe terroriste palestinien Hamas contre des Juifs, les actes et déclarations antisémites ont considérablement progressé dans le monde entier, et singulièrement en France selon les chiffres du ministère de l'intérieur : **+ 1 000%**. Encore récemment, des étoiles juives ont été dessinées sur les vitrines d'un commerce parisien ; énième preuve que l'antisémitisme, bien qu'il soit toujours puni par la Loi, est maintenant banalisé au nom de la liberté d'expression.

Le 27 janvier 2025 marque **les 80 ans de la découverte du camp d'Auschwitz-Birkenau** par les Soviétiques lors de la Seconde guerre mondiale, le symbole de la barbarie nazie et du pire crime contre le peuple juif. À la suite des crimes nazis perpétrés lors de la mise en place de « la solution finale » consistant à éradiquer les Juifs, au moins du continent européen, les pays occidentaux avaient réussi à marginaliser l'antisémitisme en le criminalisant, ainsi que le négationnisme. Par ailleurs, la création de l'État d'Israël semblait mettre une touche finale à plus de 3 000 ans de harcèlement, d'attaques et de haine contre les Juifs.

En France, depuis 1945, nous avons réussi à éduquer et à éveiller trois classes d'âge contre ce fléau. Est-ce encore le cas ? On peut en douter car les nouveaux français, venus en masse d'outre-méditerranée ou de pays très fortement islamisés, font voler en éclat 80 ans de travail mémoriel. En effet, pour les musulmans radicalisés, les Juifs sont culturellement désignés comme étant un ennemi historique à défaut d'un compétiteur de Foi.

Par ailleurs, le nombre comptant, ces nouveaux venus se sentent légitimisés dans leur délire antisémite car soutenus par des politiciens clientélistes d'extrême-gauche asservis aux thèses « wokistes », mais aussi dragués par des politiciens de gauche et de l'extrême-centre, dits « progressistes » et dont le fameux mantra est « venez comme vous êtes ».

Un mantra qui ressemble davantage à un slogan publicitaire qu'à un objectif sociétal. Un slogan qui a fait, et qui fait des ravages considérables en affaiblissant l'idée même de « faire nation » puisqu'il sous-entend que l'individu prime sur le collectif. Le Royaume-Uni vient d'ailleurs d'ouvrir péniblement les yeux sur son système communautarisme pakistanais qui n'hésite pas à couvrir le viol de milliers de jeunes filles blanches considérées comme des mécréantes et des prostituées qui ne méritent aucun respect car, non-musulmanes.

Alors, petit à petit et sans honte, pour plaire à une partie des jeunes musulmans pas tous radicalisés, il devient de « bon ton » d'être un antisémite assumé, voire revendiqué sous couvert d'antisionisme. Revendiqué au point que notre propre président de la République n'a pas jugé utile de défiler à une marche dénonçant ce néo-antisémitisme pour ne pas heurter une « jeunesse des quartiers » potentiellement violente car fortement communautarisée et manipulée, ce qui lui a été reproché par une partie de la communauté juive.

Être antisioniste, ce n'est pas critiquer la politique d'Israël. En effet, depuis toujours et encore plus depuis le 7 octobre, tout le monde critique la politique d'Israël sur le plan intérieur ou extérieur. Il convient d'opérer la distinction car **désormais les deux, l'antisémitisme comme l'antisioniste, devraient être condamnables depuis le 7 octobre 2023.**

AVANT-PROPOS	2
<i>UN ANTISEMITISME OU DES ANTISEMITISMES EN FRANCE ?</i>	<i>5</i>
LES RACINES HISTORIQUES DE L'ANTISEMITISME EN EUROPE ET EN FRANCE.....	5
L'ANTISEMITISME NAIT AVEC LE JUDAISME	5
LA REPUBLIQUE NAIT AVEC L'IDEE D'EN FINIR AVEC L'ANTISEMITISME	7
TROIS ANTISEMITISMES AU XIXe ET XXe SIECLES	8
UN ANTISEMITISME D'EXTRÊME DROITE	8
UN ANTISEMITISME D'EXTRÊME GAUCHE	9
UN ANTISEMITISME LIE A L'ISLAMISME	10
<i>VERS UN NOUVEL ANTISEMITISME AU XXIE SIECLE ?</i>	<i>11</i>
CARACTERISTIQUES DES ACTES ANTISEMITES AVANT LE 7 OCTOBRE	11
UNE SURREPRESENTATION STATISTIQUE DANS LES ACTES ANTI-RELIGIEUX	11
DES ACTES PLUS PORTES CONTRE LES PERSONNES	12
VERS UN ANTISEMITISME D'ATMOSPHERE DEPUIS LE 7 OCTOBRE ?	13
UNE EXPLOSION DES ACTES ANTISEMITES	13
L'ANTISIONNISME NOUVEAU FAUX NEZ DE L'ANTISEMITISME	14
<i>CHANGER LA LOI POUR LUTTER CONTRE L'ANTISEMITISME DU XXIE SIECLE ?</i>	<i>16</i>
L'ARSENAL JURIDIQUE CONTRE L'ANTISEMITISME	16
CREER UN DELIT D'ANTISIONNISME POUR MIEUX COMBATTRE L'ANTISEMITISME ?	18
CONCLUSION.....	21

UN ANTISEMITISME OU DES ANTISEMITISMES EN FRANCE ?

LES RACINES HISTORIQUES DE L'ANTISEMITISME EN EUROPE ET EN FRANCE

L'ANTISEMITISME NAIT AVEC LE JUDAISME

L'antisémitisme est consubstantiel à la création de la première des trois grandes religions monothéistes et de leur compétition culturelle antédiluvienne. En effet, dès le temps des pharaons, notamment de la XIXème dynastie, soit environ 1300 ans avant J.-C., de très nombreux Hébreux étaient des esclaves avant leur Exode pour lequel aucune preuve écrite n'a été trouvée dans les archives égyptiennes, mais où des références à Israël apparaissent sur la stèle de Mérenptah, fils de Ramsès.

Ainsi, depuis ses débuts, **le judaïsme se distingue par sa foi monothéiste stricte, qui tranche avec les pratiques polythéistes majoritaires dans le monde antique.** Il s'agit d'une révolution culturelle et anthropologique majeure. Contrairement aux religions polythéistes, **le judaïsme rejette catégoriquement la vénération d'autres dieux ou l'idolâtrie, provoquant l'incompréhension et l'hostilité des autres peuples mésopotamiens et du Proche-Orient, qui perçoivent les Juifs comme sectaires.** De même, le judaïsme apporte un lot de codifications important qui crée une forte démarcation avec les autres peuples. En effet, **les pratiques spécifiques liées à la Loi juive, comme les interdits alimentaires, le respect du Shabbat et la circoncision, renforcent cette distinction.** Bien que le judaïsme ne cherche pas activement à convertir d'autres peuples car il n'est pas prosélyte, **ses prophètes (Abraham, Isaac, Moïse, David, etc.) véhiculent une vision d'un Dieu unique pour toute l'humanité, remettant en question les croyances établies.**

Ces rejets ont construit l'histoire du peuple Juif comme un peuple contraint à l'exil. Le premier Temple de Jérusalem, construit par le roi Salomon au Xe siècle avant notre ère, symbolise l'unité spirituelle et politique des Hébreux. Toutefois, en 586 avant J.-C., **Nabuchodonosor II détruit le Temple de Salomon et déporte les élites juives à Babylone marquant le début de l'exil babylonien.** Les Juifs deviennent un peuple dispersé, principalement dans tout le Moyen-Orient, ce qui accentue leur vulnérabilité.

Ensuite, **le second exil aura lieu lors de la destruction du second Temple par les Romains** qui n'acceptent pas que les Juifs refusent de reconnaître la divinité de l'empereur. Entre 66 et 70 après J-C sous l'empereur Hadrien, les Juifs se soulèvent contre Rome. La répression est brutale : **le second Temple est détruit, des milliers de Juifs sont tués, et une partie importante de la population est réduite en esclavage ou exilée.** La diaspora juive s'étend davantage, notamment dans tout l'Empire romain en particulier en Europe. Sous l'Empire romain, l'antisémitisme prend une nouvelle dimension, mêlant préjugés religieux (accusation de sorcellerie), culturels (accusation de pratiques barbares), économiques (concentration des Juifs dans le commerce et la finance après leur avoir refusé de nombreuses professions) et politiques (accusation d'un peuple insoumis). Après la révolte de Bar Kokhba entre 132 et 135, Rome renforce la répression : **les Juifs sont bannis de Jérusalem, rebaptisée Aelia Capitolina, et de nombreux symboles juifs sont effacés.**

En plus des polythéistes, les Juifs doivent composer avec la naissance de deux religions monothéistes qui apportent aussi de l'antisémitisme : **le christianisme et l'Islam.** Les premiers accusent les Juifs de déicide via la personne de Judas, lorsque les seconds les accusent de trahir les prophètes et de ne pas reconnaître le prophète Mohammed comme « le dernier des prophètes. ». A cela s'ajoute une dimension territoriale, les chrétiens comme les musulmans cherchant à s'appropriier la terre de Palestine.

En France, **l'antisémitisme reprend les codes observés sous l'Empire romain que l'on retrouve au Moyen Âge**, avec des stéréotypes très négatifs sur les Juifs, souvent associés à des accusations de déicide (responsabilité dans la mort de Jésus-Christ) et de pratiques illégales comme l'usure. L'Église chrétienne revendique être le nouvel Israël, supplantant ainsi le judaïsme. Or, la France en sa qualité de « fille aînée de l'Église » reprend à son compte au niveau de ses dirigeants comme de sa population ces thèses.

Ainsi, **sous l'Ancien Régime en France, l'antisémitisme prend appui sur la marginalisation juridique, religieuse et sociale des Juifs**. Expulsés à plusieurs reprises depuis le Moyen Âge, notamment sous Philippe le Bel en 1306 et Charles VI en 1394, les Juifs vivent en dehors du royaume ou dans des zones spécifiques comme le Comtat Venaissin. Dans ces régions, leur statut est strictement encadré, et ils sont contraints de porter des signes distinctifs, comme la rouelle, pour les identifier. La propagande religieuse alimente leur stigmatisation : les sermons chrétiens les accusent de déicide, et des légendes diffamatoires comme celles des "meurtres rituels" circulent. Économiquement, les Juifs sont souvent cantonnés à des activités comme le prêt à intérêt, interdites aux chrétiens, renforçant les stéréotypes de richesse et d'usure. **Cette méfiance culmine lors de crises, comme les émeutes antijuives en Alsace au XVIIIe siècle, où les Juifs sont accusés de pratiques frauduleuses ou d'empoisonner les puits.**

LA REPUBLIQUE NAIT AVEC L'IDEE D'EN FINIR AVEC L'ANTISEMITISME

Malgré ces persécutions, des communautés juives maintiennent leur identité culturelle, préparant le terrain pour leur réintégration légale à la Révolution française. Celle-ci porte **la promesse d'en finir avec l'obscurantisme grâce à la philosophie éclairée des Lumières.**

La Révolution française a donc apporté **des changements significatifs** en termes de droits civiques pour les Juifs, qui ont été **émancipés en 1791** par la Convention (l'Assemblée nationale).

L'article premier de la Constitution dispose que : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.* »

Des figures de la Révolution comme Clermont-Tonnerre affirment que les Juifs doivent être considérés comme des individus, non comme une nation distincte. **La République abolit les restrictions qui les cantonnaient à des professions spécifiques ou les excluaient de la vie politique.** Elle adopte également une laïcité naissante, limitant l'influence des dogmes religieux qui avaient alimenté les préjugés antisémites. Il s'agit d'une avancée inédite dans l'histoire européenne, même si toutefois cette intégration reste fragile.

TROIS ANTISEMITISMES AU XIXE ET XXE SIECLES

UN ANTISEMITISME D'EXTRÊME DROITE

Cependant, des préjugés subsistaient et ont continué à alimenter des sentiments antisémites. Le XIXème siècle a vu la montée du nationalisme et des théories racistes. **Des figures comme Édouard Drumont, avec son livre "La France juive" (1886), ont contribué à propager des idées antisémites, accusant les Juifs de compromettre l'identité nationale.** L'affaire Dreyfus (1894-1906) a révélé des tensions profondes au sein de la société française. Alfred Dreyfus, un officier juif, ayant été accusé à tort de trahison, ce qui a suscité une vague d'antisémitisme mais aussi une réaction forte de défenseurs des droits civiques, comme Émile Zola.

Après la Première Guerre mondiale, l'antisémitisme s'est intensifié, alimenté par des crises économiques et politiques. Le mouvement fasciste et les ligues d'extrême droite ont en effet souvent utilisé des discours antisémites. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le régime de Vichy a collaboré avec les nazis dans la persécution des Juifs édictant des lois antisémites de ségrégation ou encore en abolissant le décret Crémieux qui offrait la citoyenneté française aux Juifs d'Algérie.

UN ANTISEMITISME D'EXTRÊME GAUCHE

L'antisémitisme au sein de l'extrême gauche, et notamment son historicité, est moins couvert en France que celui de l'extrême droite. Il s'exprime sous des formes spécifiques, souvent liées à des critiques du capitalisme ou de l'impérialisme.

L'un des principaux vecteurs de cet antisémitisme est l'assimilation des Juifs à des figures du pouvoir économique, notamment dans les cercles marxistes et anarchistes. Par exemple, **Pierre-Joseph Proudhon qualifie les Juifs de "race parasitaire" dans ses journaux personnels**. Karl Marx lui-même, dans son essai *Sur la question juive* (1844), associe la judéité à une supposée domination capitaliste, renforçant un préjugé largement repris par des courants d'extrême gauche. Ces discours, bien qu'enveloppés d'une critique globale du système économique, contribuent à stigmatiser les Juifs en tant que symbole de l'exploitation économique.

Cet antisémitisme d'extrême gauche puise lors de la seconde moitié du XXe siècle sur un nouveau carburant : l'antisionisme. La naissance d'Israël et le soutien occidental illustre selon eux le néocolonialisme de l'Occident dans cette guerre face au bloc communiste de l'Est qui « libère les peuples du Sud ». Le conflit israélo-palestinien exacerbe cette dynamique : Israël, perçu comme un État colonial oppresseur, est critiqué avec une virulence qui déborde souvent sur des généralisations visant les Juifs en tant que peuple. Des figures comme Jean-Paul Sartre tentent de dissocier l'antisionisme de l'antisémitisme, dans son ouvrage *Réflexions sur la question juive* (1946), mais cette nuance est souvent ignorée par les plus radicaux. Dans les années 1970, des groupes comme certains membres de l'extrême gauche révolutionnaire ou tiers-mondiste assimilent le soutien des Juifs à Israël à une trahison des luttes anti-impérialistes. Plusieurs personnalités françaises illustrent cela telles que Roger Garaudy ou encore Alain Soral, qui sont considérés par la justice comme ayant « basculé dans un antisémitisme explicite sous couvert de critiques politiques ».

UN ANTISEMITISME LIE A L'ISLAMISME

Un troisième carburant à l'antisémitisme réside dans l'islamisme. Nous l'avons dit, **l'antisémitisme est une question centrale dans le monde arabo-musulman depuis la naissance de l'Islam**. Comme en Europe, les Juifs sont marginalisés dans le monde islamique, n'accédant pas aux responsabilités ou faisant l'objet de harcèlements physiques récurrents.

Seulement, **la montée de l'islamisme au cours du XIXème et surtout du XXème siècle développe un antisémitisme des plus virulents**. Citons l'extrême complaisance, pour ne pas dire le soutien total des frères musulmans au régime nazi. En effet, **Les Frères musulmans, fondés par Hassan al-Banna en 1928, ont été influencés par des idées nazies, notamment en raison de l'hostilité commune envers les Britanniques et les Juifs**. Des documents historiques montrent que l'ambassade d'Allemagne en Égypte a soutenu les Frères musulmans ; et al-Banna exprimait son admiration pour le régime nazi. L'antisémitisme au sein de la confrérie a conduit à des actes violents contre des Juifs égyptiens, reflétant des similitudes idéologiques avec le nazisme et le fascisme.

Ce courant s'est développé en France par une partie de l'immigration arabo-musulmane. Dans de nombreux quartiers, les mosquées radicalisées diffusent des idées antisémites dès les années 1980-1990. **Georges Bensoussan est le premier auteur à traiter au début des années 2000 de la question de l'antisémitisme des banlieues décrivant les exils des Juifs de Sarcelles** sous la poussée de l'antisémitisme issu de ces nouvelles vagues d'immigration. En plus de la dimension politico-religieuse s'ajoute **la question israélo-palestinienne qui alimente aujourd'hui, par l'antisionisme, l'antisémitisme le plus virulent en France**. Sachant qu'en 2025 les frères musulmans ne sont toujours pas interdits en France, on ne peut que se poser la question de leur entrisme sur les jeunes français musulmans sciemment communautarisés et idéologisés. Résultat : au XXIème siècle, la quasi-totalité des Juifs morts dans des attentats l'ont été par la main de personnes issus de cette immigration arabo-musulmane.

VERS UN NOUVEL ANTISEMITISME AU XXIE SIECLE ?

Dans l'après-guerre, la France a pris des mesures pour lutter contre l'antisémitisme, et il y a eu un effort pour se souvenir des horreurs de la Shoah. Toutefois, **des manifestations d'antisémitisme ont persisté dans certaines couches de la société**. Au cours des dernières décennies, l'antisémitisme a connu une résurgence, souvent manifestée par des actes de violence, des graffitis et des discours haineux, particulièrement dans le contexte de tensions géopolitiques.

Les événements récents, comme les attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher en 2015 et l'attaque des terroristes du Hamas en 2023, ont ravivé les inquiétudes concernant la sécurité des communautés juives en France. En somme, il est marqué par des cycles de persécution, de résistance et de réaffirmation des droits. Aujourd'hui, il reste un enjeu sociétal majeur, nécessitant vigilance et action de la part des institutions et des citoyens.

CARACTERISTIQUES DES ACTES ANTISEMITES AVANT LE 7 OCTOBRE

UNE SURREPRESENTATION STATISTIQUE DANS LES ACTES ANTI-RELIGIEUX

En 2021, **le service central du renseignement territorial (SCRT) a recensé 589 actes antisémites, représentant 36 % des actes antireligieux en France alors qu'ils ne représentent que 1% de la population française**. Ces incidents incluent des atteintes physiques, des dégradations de lieux de culte et des inscriptions haineuses. La faible proportion des plaintes déposées par les victimes reflète une sous-estimation probable de la réalité.

Selon une étude menée par l'Ifop, **60 % des insultes antisémites déclarées se produisent en milieu scolaire**. Ce chiffre inquiétant reflète une

banalisation des stéréotypes antisémites parmi les jeunes générations. De nombreux parents juifs retirent leurs enfants de l'école publique au profit d'établissements privés, par crainte pour leur sécurité.

La prolifération de discours antisémites en ligne représente un défi majeur. **En 2020, la plateforme PHAROS a recensé des milliers de signalements et les réseaux sociaux ont relayé plus de 79 000 messages antisémites.** Les incidents incluent des diffamations, des appels à la violence et des théories complotistes ciblant les Juifs. Ces propos, souvent anonymes, amplifient un climat de haine et inspirent des actes violents dans le monde réel, comme les attentats contre des communautés juives.

DES ACTES PLUS PORTES CONTRE LES PERSONNES

52 % des actes visaient directement des personnes, avec 60 cas de violences physiques graves. Ces chiffres témoignent d'une montée en puissance de l'antisémitisme en France, aggravée par une recrudescence des discours de haine en ligne et un climat social tendu.

En 2021, **284 atteintes ont visé des biens juifs, avec une prédominance d'actes contre des synagogues (90 %) et des cimetières juifs (10 %).** Ces actes incluent des inscriptions antisémites, des profanations et des incendies criminels. Les régions Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Grand Est sont les plus touchées. Ces attaques s'accompagnent souvent d'une charge symbolique forte, comme l'usage de croix gammées, et révèlent une montée inquiétante de l'antisémitisme de proximité.

En effet, **les actes se produisent dans des environnements privés, notamment au domicile des victimes.** En 2021, 63 incidents de ce type ont été recensés, renforçant un climat d'insécurité. Le meurtre de Sarah Halimi en 2017 illustre cette tendance, qui combine haine religieuse et contexte domestique. Ce type d'antisémitisme diffère des agressions publiques par son impact psychologique, enfermant les victimes dans un sentiment d'isolement et de peur.

VERS UN ANTISEMITISME D'ATMOSPHERE DEPUIS LE 7 OCTOBRE ?

UNE EXPLOSION DES ACTES ANTISEMITES

Depuis le 7 octobre 2023, les actes antisémites en France ont explosé, augmentant de plus de **1 000%** par rapport à la moyenne journalière observée les années précédentes, selon le rapport du ministère de l'Intérieur et du SPCJ. En 2023, **1 676 actes antisémites** ont été recensés, dont une part significative dans les trois mois suivant l'attaque du Hamas contre Israël, égalant ainsi le total des trois dernières années cumulées. Durant cette période, une moyenne quotidienne de **25 actes** a été enregistrée, atteignant parfois **40 actes par jour**. Ce phénomène s'est déclenché dès le 7 octobre, jour de la médiatisation du massacre de civils israéliens, avec une augmentation immédiate de **700%** des actes signalés. Les violences incluent des agressions physiques, des menaces verbales et des dégradations de lieux juifs. Ce pic, similaire à celui observé après les attentats de 2012 et 2015, met en lumière une corrélation entre la médiatisation des violences et une résurgence d'actes antisémites.

Par ailleurs, les actes commis dans la sphère privée ont augmenté de **1500 %**, illustrant un climat d'insécurité au sein des foyers, où de nombreux Juifs français cachent leurs signes de judéité. Dans le milieu scolaire, les actes ont également bondi de **1 200%**, souvent accompagnés de propos faisant l'apologie du nazisme (**40%**), du djihadisme (**15%**) ou mentionnant la Palestine (**33%**). La thématique de la Palestine est un moteur central de cette flambée : **372 actes** perpétrés après le 7 octobre y font référence, dont une partie associe ces propos à l'apologie du Hamas ou à des appels au meurtre. Ces faits sont répartis sur **616 communes** et **95 départements**, soulignant leur caractère national.

L'ANTISIONNISME NOUVEAU FAUX NEZ DE L'ANTISEMITISME

Depuis le 7 octobre, chaque jour met en évidence son lot d'horreurs. Que ce soit par des actes antisémites matérialisés par des insultes, attaques physiques plus ou moins graves, synagogues menacées, tags anti-Juifs, etc. ; mais que ce soit aussi par des actes antichrétiens si on considère le nombre effrayant d'Églises incendiées, de tombes profanées, d'assassinats de fidèles dont un prêtre. Car il s'agit d'un même terreau qui ne souhaite qu'une chose ; mettre en place un islam mondialisé qui se substituerait ainsi à toutes autres croyances et choix de vie en s'imposant par la force du Djihad qui est une lutte spirituelle, communautaire (*zakat* et *umma*) ou armée.

Ces faits étant rappelés, on peut donc mieux identifier les leviers d'action des islamistes, sur leurs coreligionnaires d'abord, puis sur le reste de la communauté nationale française dont **l'héritage est non seulement gréco-romain, mais aussi judéo-chrétien**. En effet, si les attaques sont d'abord antisémites, elles dépassent ce cadre puisque les racines juives sont inextricablement entremêlées avec celles de la chrétienté.

Le premier ressort intellectuel des néo-antisémites est le négationnisme qui trouve un allié de poids avec le wokisme surdéveloppé outre-Atlantique. L'immigration musulmane, souvent manipulée à son insu par des penseurs islamistes qu'elle ne remet qu'extrêmement rarement en cause, répète ainsi un discours sans vraiment connaître l'historicité des choses. **Cela commence ainsi par la négation de la Shoah, d'abord à l'école, en paroles mais aussi en actes violents.** Le but est de créer plus qu'un simple rapport de force ; le but est de créer une peur. D'ailleurs, selon de récents sondages, nous savons dorénavant qu'une majorité de professeurs s'auto-censurent. **Il faut dire que certains parents n'hésitent plus à refuser l'enseignement public de la République**, ni à menacer les professeurs. Nous avons tous été ébahis, stupéfaits et meurtris par les assassinats de S. Paty et D. Bernard par des musulmans intégristes.

Pour les antisémites, il s'agit de minimiser les faits en créant ce que le politologue G. Kepel a nommé, « **un antisémitisme d'atmosphère** ». Comme

exprimé plus haut, il est devenu de bon ton d'être antisémite car, selon les impétrants, il s'agit, ni plus ni moins, que « d'exercer sa liberté d'expression ». Liberté d'expression à géométrie variable d'ailleurs car il ne faut surtout pas critiquer l'islam, ni caricaturer son prophète sous peine de mort.

Pour les antisémites, **il faut manipuler les musulmans inféodés aux thèses de la cause islamiste**, ce qui est aisé, mais aussi d'endoctriner les futures élites de ce pays, comme celles de Sciences Po, pour « critiquer Israël » maintenant considéré comme « génocidaire », en plus d'être colonialiste. Et lorsque vous leur apportez la contradiction sur Israël par exemple, deux options s'offrent à vous : la violence de vos opposants ou leur silence.

L'objectif à atteindre est de rendre tout débat impossible car tout le monde est palestinien paraît-il ! Il est vrai que de nombreux musulmans se réclament d'abord comme musulmans avant d'être marocains, tunisiens, algériens, afghans, etc.

CHANGER LA LOI POUR LUTTER CONTRE L'ANTISEMITISME DU XXIE SIECLE ?

L'ARSENAL JURIDIQUE CONTRE L'ANTISEMITISME

Si l'antisémitisme doit d'abord être combattu dans les écoles et les universités, soit au sein de l'éducation nationale, la question du corpus juridique actuel se pose. Comme dit plus haut, **l'antisémitisme est un délit puni par la Loi, ce qui est parfaitement intégré par les délinquants qui utilisent d'autres artifices pour menacer ouvertement les Juifs.**

L'arsenal juridique français contre l'antisémitisme comprend plusieurs lois et dispositifs qui visent à combattre la haine, la discrimination et les actes antisémites. Voici quelques éléments clés de cet arsenal :

1. La **Loi sur la liberté de la presse** (1881) qui encadre la liberté d'expression en France

Elle prévoit des sanctions pour la diffamation et l'injure, notamment lorsque ces actes sont dirigés contre des individus ou groupes en raison de leur origine, de leur religion, y compris de leur appartenance ethnique, ce que d'aucuns contestent.

2. La **Loi Gayssot** (1990) qui vise à lutter contre le racisme et l'antisémitisme

Elle interdit la contestation de l'existence des crimes contre l'humanité, notamment ceux commis pendant la Shoah. Ainsi, la négation de la Shoah est pénalement répréhensible au plus grand dam des antisémites, notamment français.

3. Le **Code pénal** dans lequel plusieurs articles incriminent les actes et discours antisémites

Tels l'article 225-1 qui « définit les discriminations basées sur l'origine, la race ou la religion » ou l'article 332-1 qui sanctionne « la provocation à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe en raison de leur origine ou de leur appartenance à une religion ».

4. La Loi sur la lutte contre la haine sur internet (2019)

Elle renforce les obligations des plateformes numériques pour retirer rapidement les contenus haineux, y compris ceux à caractère antisémite.

La France a également mis en place des Lois spécifiques sur la protection des communautés pour protéger les lieux de culte et les institutions juives, en renforçant la sécurité autour de ces espaces. Cet arsenal juridique est complété par des efforts éducatifs et de sensibilisation visant à promouvoir la tolérance et le respect intercommunautaire.

Par ailleurs, de nombreuses Institutions et organismes de lutte contre les actes et discours antisémites existent comme le Comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CILRA) ou des associations non gouvernementales telles que SOS Racisme et le Conseil Représentatif des Institutions Juives de France (CRIF) qui jouent un rôle important dans la sensibilisation, la prévention et l'accompagnement des victimes.

Malgré ces mesures, des défis subsistent donc, et il est essentiel de continuer à lutter activement contre l'antisémitisme sous toutes ses formes. Et malheureusement, les structures destinées à soutenir, voire protéger les victimes, se sont politisés avec le temps. Ainsi, une très forte « gauchisation » des acteurs a été constatée, avec son cortège d'interdictions, de censure et de pseudo bien-pensance qui sont finalement néfastes à la cause initiale.

CREER UN DELIT D'ANTISIONNISME POUR MIEUX COMBATTRE L'ANTISEMITISME ?

La question de rédiger des nouvelles Lois pour condamner l'antisionisme qui abrite souvent de l'antisémitisme peut se poser. Mais ces Lois ne seraient sans doute pas constitutionnelles car elles se heurteraient immédiatement à la liberté d'expression.

En effet, l'article 11 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 est clair « *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi* ».

En France, tant qu'on ne contrevient pas à la Loi, on peut donc critiquer très librement toute religion, toute politique, voire des États avec leurs régimes politiques. L'unique problème est la qualification des actes antisémites par une magistrature souvent frileuse qui, contre les évidences constatées par le peuple, ne retient pas toujours des faits antisémites ; sans doute pour des raisons politiques ou de la recherche d'une forme de paix sociale.

Mais **4 facteurs peuvent justifier la création d'un délit d'antisionisme.**

1. La France a déjà restreint la liberté d'expression au nom des principes républicains

Contrairement aux pays anglo-saxons, où la liberté d'expression est presque absolue, **la France a historiquement encadré cette liberté pour protéger la dignité humaine et l'ordre public.** Les lois contre le négationnisme ou les propos racistes, antisémites et discriminatoires montrent que la République n'hésite pas à limiter certaines formes d'expression pour préserver la cohésion sociale et lutter contre les discours haineux. Dans ce cadre, reconnaître l'antisionisme comme un délit constituerait une extension légitime de cette tradition juridique. Cet antisionisme, lorsqu'il vise à délégitimer l'État d'Israël, dépasse souvent le cadre politique pour devenir

une expression masquée d'antisémitisme. La République ne peut tolérer des discours qui, sous couvert d'une critique prétendument légitime, incitent à la haine ou à la violence envers une communauté.

2. L'antisionisme est une opposition à l'existence même d'Israël ou à la présence juive historique en Terre sainte

Être antisioniste, ce n'est pas critiquer la politique d'Israël. En effet, depuis toujours et encore plus depuis le 7 octobre, tout le monde critique la politique d'Israël sur le plan intérieur ou extérieur.

Être antisioniste, c'est, **soit de manière explicite ou implicite, remettre en question la légitimité du peuple juif à maintenir une présence autour de la colonne de Sion** (puisque c'est le projet de Theodor Herzl), un lieu chargé d'une signification religieuse, historique et culturelle millénaire. Soit, **cela appelle à la disparition de l'État d'Israël, le foyer national juif**. Contester l'existence d'Israël revient à adopter deux moyens d'actions : plaider pour un État binational ou appeler à la destruction militaire du pays.

Dans les deux cas, **cela revient à nier le droit d'un peuple à l'autodétermination, un principe pourtant reconnu par les Nations Unies**. La spécificité de l'antisionisme réside dans son ciblage exclusif des Juifs, tout en prétendant être une critique politique. **Reconnaître l'antisionisme comme un délit reviendrait à protéger le droit d'un peuple à exister et à se défendre contre une idéologie** qui cherche à les éradiquer, symboliquement et parfois physiquement.

3. La corrélation entre antisionisme et antisémitisme est désormais avérée

Depuis le 7 octobre 2023, **une corrélation claire entre l'antisionisme et l'antisémitisme est apparue, avec une explosion de plus de 1 000 % des actes antisémites en France**. Ces actes incluent des agressions physiques, des propos haineux et des dégradations de lieux juifs, souvent justifiés par une critique d'Israël ou par la solidarité affichée avec la Palestine. Selon le rapport du SPCJ, **un tiers des actes antisémites recensés après cette date**

mentionnaient la Palestine, souvent accompagnés d'appels à la haine, à la violence ou même au meurtre. Cette instrumentalisation politique des tensions au Moyen-Orient pour légitimer la haine envers les Juifs montre que l'antisionisme n'est pas une position neutre : **il devient un prétexte pour raviver un antisémitisme ancestral.**

4. Ne pas agir trahirait l'esprit républicain et les valeurs de la Révolution française

La Révolution française a proclamé l'intégration des Juifs comme citoyens égaux, marquant un tournant historique en leur accordant une place pleine et entière dans la communauté nationale. **En laissant l'antisionisme prospérer sans limite, la République renierait cet héritage fondamental.** Ce serait accepter qu'une communauté soit ciblée pour son histoire, sa culture ou ses liens avec une terre ancestrale. La République, qui repose sur les principes de liberté, égalité et fraternité, doit protéger ses citoyens contre des idéologies destructrices.

Laisser l'antisionisme se répandre serait une trahison de cet idéal universaliste qui a fait de la France un modèle de tolérance et de respect des différences. **Instituer un délit d'antisionisme serait un acte fidèle à l'esprit républicain, garantissant que la haine sous toutes ses formes n'ait pas sa place dans la société française.**

CONCLUSION

L'Histoire retiendra qu'en ce début du XXIème siècle, **l'antisionisme aura été utilisé pour faire ressurgir un antisémitisme pourtant rendu hors la Loi après la seconde guerre mondiale.**

Ce néo-antisémitisme est le résultat d'une alliance entre deux luttes pourtant incompatibles sur le long terme : la révolution wokiste d'une part, et un islamisme revanchard toujours plus conquérant, d'autre part. Alliées extrémistes de circonstance, **ces deux luttes ont pour dénominateur commun d'instaurer un nouvel ordre mondial basé sur le rejet des valeurs occidentales imposées au monde depuis l'Antiquité.**

La culture gréco-romaine est la première clé de voute qu'il leur faut détruire ; ça passe par la destruction de l'éducation et par la baisse du niveau d'instruction des citoyens. En parallèle, il faut se débarrasser de la culture judéo-chrétienne, elle aussi vecteur de valeurs ; la mise en place d'un antisémitisme moderne décomplexé est la première étape de cet objectif.

Volonté et courage sont sans aucun doute les deux mots qui viennent immédiatement à l'esprit quand il s'agit de s'attaquer à l'antisémitisme. Car, qu'il soit d'atmosphère ou pas, il est le prélude à des enjeux plus colossaux qui tournent autour la défense d'une certaine forme de civilisation, la nôtre.

Par **Denis Bouvier**, Analyste au Millénaire.

Crédit photo : [Supporting Israel in France](#), Israel Ministry of Foreign Affairs, via Flickr sous license CC BY 2.0.



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il est composé d'une centaine de contributeurs de divers horizons — cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises — et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Secrétaire générale : Marion PARISSET

Vice-présidents: Gilles BÖSINGER et Olivier BODO

Directeur des études : Clement PERRIN

Directeurs adjoints des études: Pierre CLAIRE et Matthieu HOCQUE

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*